



### Le mot de la Maire

Alors que certains habitants se mobilisent pour donner un air de fête à notre commune, nous vivons au sein du conseil municipal des épisodes déplorables.

Malgré tout je reçois beaucoup de témoignages qui m'encouragent à continuer à mettre en œuvre les projets qui figuraient dans notre programme.

Dans un premier temps, il me semblait nécessaire de rester discrète sur les motifs du retrait des délégations de la première adjointe.

Au vu du climat inadmissible qui règne lors des conseils municipaux je me dois de vous relater les éléments à l'origine des désaccords :

- **trouvez vous normal qu'une première adjointe signe à la place du Maire sans son accord ?**
- **trouvez vous normal qu'une première adjointe s'oppose à la Maire en conseil public de manière virulente ?**
- **trouvez vous normal qu'une première adjointe transmette au département un dossier dont elle n'a pas la responsabilité légale sans que la Maire puisse le consulter malgré ses demandes ?**

Je pense que non et vous pouvez comprendre que dans cette situation je ne pouvais plus lui accorder ma confiance malgré mes nombreux rappels aux obligations de sa fonction.

Après consultation d'une partie du conseil municipal ayant répondu à mon invitation, j'ai donc décidé, comme le permet les pouvoirs du Maire, de retirer les délégations données à cette adjointe.

Le reste du conseil municipal, qui n'a pas répondu à mon invitation de réunion d'explication a décidé de maintenir Mme Laplanche au rang de 1ère adjointe sans signature, me privant totalement de l'appui d'un premier adjoint de confiance.

Un exécutif composé de quatre conseillers travaille au quotidien pour le bien de la commune : M. Michel Bouré, M. Bernard Bidault, Mme Claire Benard et moi-même.

Mme Marlin, Mme Laplanche, M. Coste, M. Favre et M. Fontaine profitent de la discorde et s'opposent par principe à toutes propositions et délibérations que nous formulons et de fait bloquent le fonctionnement normal de la commune. Dans le même temps ils prétendent que nous abusons de notre pouvoir alors que nous avons proposé que l'ensemble du conseil démissionne afin de s'en remettre au choix des habitants par le vote.

La situation est grave. Nos routes se détériorent et leur réfection sera impossible en 2022 car ils ont voté contre les demandes de subvention, privant la commune de la possibilité d'entretenir le réseau routier qui est, nous le savons, important pour chacun d'entre nous.

Enfin, notre patrimoine n'est plus protégé, car ils n'acceptent pas l'urgence imposée pour le dépôt de plainte à l'encontre de l'automobiliste qui a renversé la croix le week-end dernier.

**Il y a urgence. Habitants de la commune, votre présence aux prochains conseils municipaux est essentielle** : venez constater par vous même la complexité de la situation dans laquelle se trouve notre commune, et exprimez-vous.

Saint-Georges-la-Pouge a besoin de vous.

**Delphine Poitou**



Lors du conseil municipal du 10 décembre, les conseillers opposants ont quitté la séance car ils voulaient faire lecture d'un courrier sans respecter l'ordre du jour légal. De ce fait, il a été nécessaire de reconvoquer le conseil le 15 décembre 2021, durant lequel **les opposants** ont rejeté l'ensemble des propositions **"par principe"**, disent-ils. Aussi les demandes de DETR ( Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux = subvention de l'état ) ci-dessous ne pourront pas être demandées, alors que nous avons préparé les dossiers, donc ni les travaux ni les études ne seront réalisés car sans ces aides ces réalisations sont trop coûteuses pour le budget de la commune.

Route VC 6 de la RD 45 en passant par Mareilles jusqu'à Bournazeau :

<b>Montant TTC</b>	66.862€85
<b>TVA récupérable</b>	11.143€81
<b>DETR (40%) du Hors taxe</b>	22.287€62

Reste à charge pour la commune **33.431€42**

Route VC 1 du carrefour de Nouallaguet en passant par Ponsat jusqu'à la limite de la commune :

<b>Montant TTC</b>	76.206€42
<b>TVA récupérable</b>	12.701€07
<b>DETR (40%) du Hors taxe</b>	25.402€14

Reste à charge pour la commune **38.103€21**

Etude de la voirie de la commune de Saint-Georges-la-Pouge :

<b>Montant TTC</b>	2.568€
<b>TVA</b>	428€
<b>DETR (80%)</b>	1712€

Reste à charge pour la commune **856€**

## Comptes et budgets de Saint-Georges-La-Pouge

La commune a les finances nécessaires pour effectuer les travaux indispensables que sont notamment les routes, dès l'instant où les DETR sont demandées et accordées.

Nous devons investir dans l'intérêt commun des habitants de la commune en respectant les projets définis avec eux.

Respecter nos engagements est notre seule préoccupation, vous nous avez élus pour qu'à Saint-Georges ça bouge ! Continuons à œuvrer dans ce sens.



### Croix endommagée en bas de la rue du Château :

Le mercredi 15 décembre dans la soirée, un véhicule a percuté la croix, vraisemblablement pendant une manœuvre, et a pris la fuite. Mme la Maire a prévenu sans délai la gendarmerie qui lui a indiqué que pour mener une enquête il était nécessaire de déposer plainte. Le conseil a été réuni en urgence le 17 décembre mais les opposants ont considéré qu'il n'y avait pas d'urgence et n'ont pas donné le pouvoir à Mme la Maire de porter plainte au nom de la commune. La situation est donc bloquée car sans tiers identifié les travaux de réparation seront à la charge de la commune.



**Nous vous souhaitons une bonne fin d'année et surtout une bonne santé !**